

[INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE : PARC EOLIEN MOULIN A VENT

@ 30 - Assodbb - MENARD - 05072019 - 21H23

**Sujet:** [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE : PARC EOLIEN MOULIN A VENT

**De :** assodbb@free.fr

**Date :** Fri, 5 Jul 2019 21:23:03 +0200 (CEST)

**Pour :** PREF87 pref-enquete-publique <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Monsieur le Président de la commission d'enquête,  
Madame, Monsieur les commissaires enquêteurs,

Je vous prie de recevoir et étudier mes remarques qui concernent le projet éolien "Moulin à vent" sur les communes de Dompierre les églises et Villefavard

Avec mes meilleures salutations

Thierry Menard

Contribution parc éolien du Moulin à vent Dompierre , Villefavard.pdf

**Content-Type:** application/pdf

**Content-Encoding:** base64

Le 05/07/2019

Monsieur le président de la commission d'enquête,

Madame, Monsieur les commissaires enquêteurs,

### **Se battre contre le(s)Moulin(s) à vent ou lutter contre le développement anarchique des éoliennes sur le secteur du Nord Haute Vienne**

La MRAe, seule voix compétente et indépendante, souligne l'insuffisance des mesures d'évitement et de réduction en faveur de l'avifaune et des chiroptères, l'artificialisation des sols et la destruction de haies.

Aucune implantation d'éolienne ne respecte les recommandations d'Eurobats (pourtant ratifiées par la France). Celles-ci préconisent une distance supérieure à 200 m des lisières et haies arborescentes (distance en bout de pale).

NEOEN estime la distance bout de pale/canopée :

E1 : 77 m ; E2 : 52 m ; E3 : 49 m ; E4 : 55 m ; E5 : 55 m ; E6 : 78 m. Ces distances sont très éloignées des 200 m préconisés par Eurobats et ce n'est qu'une estimation car NEOEN s'arroge la liberté de changer de modèles d'éoliennes et donc de diminuer encore la distance bout de pale/ canopée. Ce changement possible pourra augmenter encore un risque (non évalué) de collision ou de barotraumatismes vis-à-vis de certaines espèces de chiroptères.

Cette imprécision ne devrait pas être admise.

La préconisation par la MRAe d'un suivi du plan de bridage en fonction des résultats de la surveillance de la mortalité des chiroptères et de l'avifaune, laisse rêveur quand on sait l'absence de contrôle indépendant chargé de cette surveillance.

Les promoteurs éoliens auraient bien tort de se gêner alors que toute la procédure qui conduit à l'installation des parcs éoliens permet beaucoup d'abus et de tromperies.

Pour ce projet, on note, une fois de plus, l'absence de concertation de la population. Il faut attendre le 18 et 24 novembre 2017 pour que 2 et seulement 2 permanences d'informations soient organisées alors que les maires ont donné l'autorisation des études de faisabilité en avril 2015.

En l'absence de cadre défini par l'Etat : actuellement il n'y a plus ni ZDE (Zones de développement éolien supprimées par la loi Brottes) ni SRE (Schéma Régional Eolien supprimé par le conseil d'Etat), l'argent commence à corrompre les élus locaux à qui on promet d'emblée des retombées financières liées aux différentes taxes versées par les promoteurs éoliens, tout en les convaincant de participer au sauvetage de la planète. Quels sont les montants des taxes qui seront versées aux communes de Dompierre et Villefavard ?

Puis, il est facile de trouver des propriétaires terriens pour lesquels un an de location de leur parcelle rapporte plus que la vente de celle-ci. Quel est le montant du loyer promis aux propriétaires et ou est caché l'intérêt du promoteur ?

Aucune planification n'est faite à l'échelle des communautés de communes, du département, de la région, du territoire national. Chaque commune (ou presque) du Nord de la Haute Vienne veut son parc éolien ... et l'aura . Il suffit que la population soit pauvre et âgée donc corruptible et docile. Il est surprenant de constater que les secteurs les plus ventés de la Région Nouvelle Aquitaine ont très peu d'éoliennes. On peut voir sur la carte des implantations d'éoliennes (DREAL Nouvelle Aquitaine du 15 avril 2019) que plus le secteur est pauvre économiquement plus il y a d'éoliennes. Serions nous, habitants du Nord de la Haute Vienne, des citoyens de « seconde zone » en Nouvelle Aquitaine avec notre environnement pouvant être sacrifié sans état d'âme ?

Les sociétés qui réalisent les études d'impact environnemental sont choisies et payées directement par le promoteur éolien. Ces sociétés ne subissent aucun contrôle de l'Etat ni en terme de compétence, ni en terme de déontologie. Quel crédit accorder à l'honnêteté et à la qualité de leurs études ?

Heureusement il existe deux garde-fous à la rapacité sans vergogne des promoteurs éoliens :

- la MRAe qui donne un avis indépendant sur la qualité des études environnementales.
- Les commissaires enquêteurs qui ont un rôle essentiel en analysant le fond d'un dossier volumineux, difficilement appréhendable pour le non spécialiste. Il a tout de même été prévu une possibilité d'influencer leurs avis en laissant les promoteurs rémunérer les commissaires non pas sous forme forfaitaire mais après avoir estimé l'importance de leurs travaux. Une note de frais importante assortie d'un avis favorable sera réglée sans sourciller alors que la même note accompagnée d'un avis défavorable donnera lieu à une contestation du promoteur. Certains commissaires enquêteurs à la suite d'un avis défavorable ont dû attendre 2 ans avant d'être payés !

Après ces étapes de la procédure au cours desquelles la corruption et la malhonnêteté sont favorisées, au final, l'autorisation d'exploiter un parc éolien revient au Préfet.

Quelle politique choisir ?

- Une politique du chiffre qui demande d'atteindre des objectifs de production électrique d'origine éolienne le plus rapidement possible au risque de créer des parcs éoliens non rentables et dommageables pour la biodiversité et la qualité de vie des populations ?
- Une politique de transition énergétique rentable, pérenne, respectueuse de l'environnement et des habitants et qui refuse le « faire n'importe ou et n'importe comment » au risque de retarder les échéances fixées ?

L'impertinent que je suis, souhaite que l'Etat reprenne son rôle d'ordonnateur de la transition énergétique qu'il a abandonné à des sociétés dont le seul moteur est l'intérêt financier court-termiste. Nous ne pourrons sauver la Planète sans courage, sérieux et éthique.

Je vous prie de recevoir Madame, Messieurs les commissaires enquêteurs, mes salutations respectueuses.

Thierry Menard

, Mailhac sur Benaize